

CAMPAGNE DE BOURSE 2021-2022

La deuxième période de la campagne de demande de bourse de **lycée** pour l'année scolaire 2021-222 débutera **le 02 septembre 2021 et se clôturera le 21 octobre 2021**.

Les demandes pourront être déposées en ligne (à compter du 02 septembre) ou au format papier.

Le formulaire de demande de bourse 2021-2022 peut-être téléchargé :

- Sur le site ministériel : <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>
- Sur le site service public : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/11319>

Pour les familles qui ne peuvent pas imprimer le dossier, elles peuvent faire la demande afin qu'il leur soit transmis un exemplaire soit par mail, par voie postale ou une mise à disposition au service des bourses.

Pour cela vous devez prendre contact avec : Mme BOYER au 02 62 58 84 48 ou par mail : depenses.9740910w@ac-reunion.fr

La date limite de dépôt des dossiers (format papier) est fixée **au 6 octobre 2021** au service des bourses uniquement **le matin**.

Pièces à fournir :

- **L'avis fiscal 2021 portant sur les revenus de 2020** du demandeur (déclaration de revenus pré-rempli, avis de situation déclarative, impôt sur le revenu)
- **La dernière attestation de paiement de la CAF où figurent les enfants**
- Et en fonction de la situation
 - Concubinage : tout document fiscal mentionnant le numéro fiscal du concubin
 - Demandeur qui a récemment eu la charge de l'élève : CAF+justificatif de résidence de l'enfant
 - Tutelle : CAF+copie du jugement de tutelle

ATTENTION

Pour l'étude du dossier de demande de bourse l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 est nécessaire.

En l'absence de ce document à compter du 02 septembre 2021, le dossier de demande de bourse sera classé sans suite